

4. Conclusions sur la demande, objet de l'enquête

Sur la forme administrative

L'enquête publique, ouverte du 8 juin au 8 juillet 2009 inclus, s'est déroulée de façon satisfaisante, dans les conditions fixées par la législation en vigueur et conformément à l'arrêté préfectoral du 15 mai 2009

Les permanences se sont déroulées dans d'excellentes conditions d'organisation et la population a pu se manifester dans des proportions très importantes.

Au cours de cette enquête j'ai recueilli

En permanence 31 observations verbales dont 7 favorables au projet ,

Sur les registres 384 observations inscrites dont 34 favorables au projet ,

Par courriers 664 courriers de particuliers dont 19 favorables au projet ,

16 courriers d'associations dont 2 favorables au projet ,

Un dossier de « Pas de centrale en Basse-Automne » comportant également

une pétition papier qui recueille près de 2 200 signatures ,

une pétition en ligne qui recueille 1 754 signatures.

J'ai établi une synthèse des différentes observations recueillies que j'ai transmise à Direct Énergie (voir pages 105 à 114 du présent rapport).

Après réception du mémoire en réponse de Direct Énergie, j'ai analysé les différents thèmes abordés par le public et les associations (pages 115 à 174 du présent rapport).

On trouvera dans ces pages toutes les justifications aux conclusions que je présente ci-dessous.

Sur le fond

Une centrale CCG offre la seule opportunité (avec la force hydroélectrique) d'un démarrage rapide en cas de nécessité. Cependant, ses émissions massives de CO₂, bien que très inférieures à celles d'une centrale à charbon, sont telles qu'il ne faut accepter ces centrales qu'en production de pointe, à l'extrême rigueur en semi-base.

L'impact de cette centrale sur l'environnement semble tout à fait acceptable. Il le sera d'autant plus que la centrale sera utilisée en production de pointe ou de semi-base.

L'impact sur l'environnement sera également plus acceptable si cette centrale demeure la seule industrie implantée sur ce site.

On trouvera dans les pages 115 à 174 ci-dessus toute les justifications à ces prises de position.

Conclusions

Je donne un avis favorable à la demande d'exploiter une centrale de production électrique sur la commune de Verberie (Oise), demande formulée par Yfrégie, filiale de Direct Energie. Cet avis favorable est assorti de trois réserves et des deux recommandations suivantes

- Réserve 1 Je demande que l'autorisation soit accordée pour une exploitation ne dépassant pas 4 500 heures par an. Si, dans les années à venir, le demandeur souhaite une extension de l'utilisation de la centrale, il devra formuler une nouvelle autorisation.
- Réserve 2 Je demande un engagement formel de Direct Énergie de démanteler la centrale à la fin de son exploitation et de remettre les terrains en culture.
- Réserve 3 Je demande que les élus de Verberie s'engagent à n'accepter sur le site retenu aucune industrie autre que celles directement nécessaires à la centrale.
- Recommandation 1 Je souhaite que les différentes associations participent aux groupes de suivi que doit mettre en place Direct Énergie. Leurs représentants seront l'un des relais d'information entre l'exploitant et la population.
- Recommandation 2 Je souhaite que le PNR soit associé au comité de suivi du bio corridor et des aménagements paysagers mis en place par Direct Énergie.

Rappel Si les réserves ne sont pas levées, l'avis est réputé défavorable.

Le 17 août 2009

Le commissaire enquêteur,

